



Monsieur François BAYROU  
Ministre d'Etat - Ministre de la Justice  
Garde des Sceaux  
Ministère de la Justice  
13 place Vendôme  
75042 Paris cedex 01

Paris le 1<sup>er</sup> juin 2017

Monsieur le Ministre

Nous sommes interpellés par votre position qui consisterait à supprimer la Cour de Justice de la République, seule pouvant juger les ministres sur leurs actions réalisées au cours de leur mandat.

Cela au motif que la Cour de Justice de la République serait une juridiction d'exception.

Nous prenons acte du concept par lequel vous définissez une juridiction d'exception et partageons le principe que tout citoyen doit être jugé par la même justice et que tout ministre le sera comme n'importe quel Français ayant commis un délit.

Nous ne pouvons que valider ce principe de la disparition de la Cour de Justice de la République au fait que vous la considérez comme une juridiction d'exception mais à la condition que toutes les juridictions d'exception disparaissent du paysage de notre Démocratie.

C'est pourquoi nous vous demandons expressément de mettre fin aux tribunaux d'exception que sont les ordres professionnels et plus spécifiquement les chambres disciplinaires.

Il est anti démocratique et anti républicain que de laisser les pouvoirs de constater des soi-disant délits et de les juger aux mains d'une seule et même entité qui souvent est, par ses membres, partie prenante et régulièrement incompétente.

Nous sommes à votre disposition pour venir vous apporter éléments de preuves et toute information complémentaire.

Comptant sur votre conviction à la moralisation de la vie politique et publique nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Pour le MIOP

Didier LANTZ  
06 61 44 09 41

Bernard COADOU